Quaestorium. Partie du camp romain réservée originairement au questeur, c'est-à-dire au service de l'intendance et de la trésorerie militaire. Le *quaestorium* était voisin du *praetorium*. Voir **Castra.**

Quartarius. Mesure de capacité équivalente à 0 litre, 1368.

Quatuordecim. Les expressions : *quatuordecim subselliorum ordines, spectare in quatuordecim,* font allusion au privilège que possédaient les membres de l'ordre équestre, de s'asseoir au théâtre sur les quatorze premiers gradins. La loi *Roscia Othonis,* de 67 avant J.-C., confirma ce privilège.

Quatuorvir. Membre d'une commission ou d'un collège de quatre magistrats.

A Rome.

IVviri viis in urbe purgandis, auxiliaires des édiles, chargés du nettoyage et du pavage des rues.

En Italie.

IVviri jure dicundo, titre que prirent les magistrats spécialement chargés, depuis 318, de la juridiction des dix villes campaniennes, quand, au lieu d'être des *praefecti,* ils furent élus par le peuple. Auguste les supprima en l'an 20 avant J.-C.

Dans les municipes.

IVviri jure dicundo. Nom des deux magistrats les plus élevés d'une ville municipale, quand les magistratures supérieures du municipe sont groupées en un collège de quatre membres, ce qui arrive généralement pour les villes ayant rang de municipe (les colonies ont plutôt des *duoviri ;* mais il n'y a pas de règle fixe). P. J.

Quinarius. Monnaie d'argent qui valait un demi denier. Elle équivalait, au temps de la République, à 0 fr. 433 et sous l'Empire à 0 fr. 537.

Quincunx. 1° Monnaie de cuivre pesant cinq onces et valant 5/12 d'as ;

2° Mesure de capacité contenant cinq hémines ;

3° Les cinq douzièmes d'un tout ;

4° Quinconce. G. M.

Quindecemviri sacris faciundis. Voir **Decemviri sacris faciundis.**

Quinqueremis. Vaisseau de guerre (*navis longa*) à cinq rangs de rames. Voir **Navis** et **Ordo.** G. M.

Quirites. Nom que l'on donne au peuple romain pour le désigner comme un ensemble de citoyens (*populus romanus Quiritium*) par opposition à *Romani,* dénomination politique et militaire. D'après les anciens, ce mot dériverait de *curis,* lance (Voir ce mot), ou *Cures,* ville sabine. Certains auteurs modernes le font venir de *curites* (membre des curies).

R

Radius. 1° Petite branche coupée, rameau, piquet, pieu ; baguette des géomètres et des professeurs, par extension compas ;

2° Rayon d'un cercle (demi-diamètre) ; rayon d'une roue ;

3° Instrument de tissage, sorte de longue navette ;

4° Maillet, sorte de battoir ;

5° Ergot de coq ; dard de certains animaux, de certains poissons notamment ;

6° Rayon, trait de lumière ; carreaux de la foudre, figurés par une lame aiguë et triangulaire, d'où la forme donnée à la couronne radiée (*corona radiata*), attribuée d'abord au soleil, puis aux grands personnages et aux empereurs. G. M.

Ramnes. Une des trois tribus génétiques de Rome. Voir **Tribus.**

Rapina. Vol accompli à la faveur d'un attroupement d'hommes armés. Dans l'année qui suit ce vol, on peut intenter contre le voleur l'action *vi bonorum raptorum,* qui force le voleur à payer le quadruple de la valeur de la chose. Lorsque le voleur n'est pas *manifestus,* c'est-à-dire lorsqu'il n'a pas été pris en flagrant délit, cette action est préférable à l'action *furti,* qui ne ferait obtenir que le double de la valeur. Action pénale, elle peut se cumuler avec une action reipersécutoire. Voir **Furtum** et **Poena.**

Rastrum. Râteau ; il ressemblait plutôt à un hoyau à deux, trois ou quatre dents, qu'à notre râteau actuel. Les dents étaient en fer et disposées perpendiculairement au manche. On se servait du *rastrum* pour briser les mottes de terre,

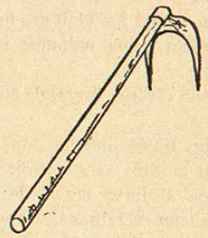

Fig. 261.

défoncer le sol, en un mot pour les mêmes usages que notre hoyau et notre râteau (fig. 261). P. V.

Ratio et surtout **rationes.** Comptabilité, bureaux de comptabilité. D'où le titre *a rationibus* donné au ministre des finances de l'empereur. — Sur la *ratio privata,* voir **Patrimonium.**

Ratis. Radeau de poutres ou de troncs d'arbres assemblés, ou bachot à fond plat, mis en mouvement par un croc et non par des rames ; par extension et en style poétique, toute espèce de bateau ; parfois pont de bateaux. Voir **Navigium.** G. M.

Raudera, rauduscula. Morceaux de cuivre brut qui constituaient la monnaie primitive.

Recuperatores. A l'origine, les traités que Rome concluait avec les nations voisines (Voir **Foedus**) instituaient, pour juger les contestations entre les citoyens romains et les membres de ces nations, des tribunaux mixtes dont les juges s'appelaient *re-*

cuperatores. Ce nom fut donné, plus tard, à des tribunaux chargés de juger certaines contestations entre citoyens.

Redemptor. Voir **Publicanus** et **Vectigal.**

Redimiculum. 1° Long ruban, bande, cordon qui passe sous le menton pour attacher la *mitra*, ou d'autres coiffures semblables, comme les femmes font encore de nos jours pour les brides de chapeau. On le rejetait pendant sur l'épaule, quand il n'était pas noué;

2° Ruban pour entourer la taille, ceinture;

3° Petite chaîne, bracelet, collier.

G. M.

Regia. Habitation du roi Numa située sur la voie sacrée (Voir **Forum**); plus tard l'édifice servit de lieu de réunion pour certaines cérémonies religieuses, et spécialement de demeure au grand pontife.

Regio. 1° (Voir **Territorium**) Territoire ressortissant de l'administration d'une commune urbaine;

2° Division territoriale de la ville de Rome. Rome est, à l'origine, partagée en quatre régions (*Suburrana*, *Esquilina*, *Collina*, *Palatina*). Auguste la divisa en quatorze régions (Voir la carte qui termine ce lexique), ayant chacune son *lararium*, ses *sacra*, son *curator* particulier. Chaque région était divisée en *vici* ou *pagi* (Voir ces mots) avec leurs *magistri*, leurs dieux (*Lares compitales*), leurs fêtes (*compitalia* pour les *vici*, *paganalia* pour les *pagi*);

3° Auguste divisa également, au point de vue administratif, l'Italie en onze régions (Campanie, Apulie et Calabre, Brutium et Lucanie, Samnium, Picenum, Ombrie, Étrurie, Émilie, Ligurie, Vénétie, Transpadane). Dioclétien et Maximien (292-310) la partagèrent, pour la perception de l'impôt, en *regio annonaria* et *regiones urbicariae*. P. J.

Regula. 1° Règle droite des ouvriers en construction et toute espèce de règle; par suite, règlement, loi; banc de fer; bâtons pour tenir droit, éclisses;

2° Claie formée de lattes et qui servait à maintenir sous le pressoir les olives ou les raisins. G. M.

Relatio. Acte par lequel un magistrat saisit le sénat d'une proposition. Sous l'Empire, la proposition que faisait l'Empereur jouissait d'un droit de priorité sur toute autre *relatio*.

Reliqua. Arriérés d'impôts.

Remancipatio. Divorce. Voir **Matrimonium, Divortium** et **Coemptio.** G. M.

Remex. Rameurs. Les rameurs formaient, dans les navires, une catégorie tout à fait distincte des *nautae* et des *classiarii* (Voir ces mots); ils s'occupaient uniquement de manier leurs avirons.

Assis sur les *transtra* ou les *sedilia* de l'entrepont, ils maniaient chacun leur rame. Les rameurs d'un même banc étaient tous assis sur une même ligne horizontale, et les bancs étaient placés perpendiculairement les uns au-dessus des autres : il n'y avait d'ailleurs de *transtra* que dans la partie centrale du navire, la poupe et la proue étant trop faibles pour pouvoir supporter le poids des rameurs et la tension des rames manœuvrées. Il y avait entre les rameurs une hiérarchie : ceux du rang inférieur le cédaient à ceux du rang supérieur qui, maniant un aviron plus lourd, devaient avoir plus de peine.

Vu la forme courbe du navire, il y avait à l'extrémité de chaque banc un rameur de plus qu'au banc immédiatement inférieur. Il y avait 27 hommes sur le banc inférieur (de chaque côté), puis 29, puis 31, puis 33, puis 35, etc.) en sorte qu'une trirème avait un équipage de 175 rameurs, une quinquerème de 310.

Les rameurs étaient commandés par l'*hortator* et manœuvraient leurs rames

en cadence, au son du *celeusma*. Voir **Remus, Navis, Ordo.**

Remigium. L'ensemble des rames d'un navire; par suite, les rameurs, l'équipage. Voir **Remex.** G. M.

Remulcum. Amarre au moyen de laquelle un navire remorquait un autre bâtiment, par opposition au *retinaculum* qui le rattachait au rivage ou à des animaux qui le halaient.

G. M.

Remus. Rame, aviron. Dans les canots ou les petites barques, les rames anciennes ressemblaient aux nôtres et étaient maniées, soit dans le même sens (le rameur tirant la rame), soit en sens contraire (le rameur poussant la rame). Elles étaient attachées au bordage par des *scalmi*.

Dans les vaisseaux, les rames étaient plus longues : celles de l'*ordo* inférieur mesuraient 7 pieds et demi, et d'un *ordo* à l'*ordo* supérieur elles croissaient régulièrement de 3 pieds, en sorte que les rames du rang le plus élevé d'une quinquirème mesuraient 19 pieds et demi. Dans chaque étage, les rames étaient distantes l'une de l'autre de 4 pieds, et il y avait un intervalle de 2 pieds entre deux rangs superposés de rames. Pour rendre la manœuvre plus facile, la rame était disposée en équilibre, grâce à l'épaisseur de la poignée et à un poids de plomb qu'on y suspendait : le rameur avait donc moins d'effort à faire pour soulever sa rame. Pour assurer la solidité des rames, chacune d'elles était munie d'une garniture métallique et d'une gaine de cuir, au point où elle passait par le *columbarium*. Enfin, il n'y avait qu'un homme par rame, tandis que dans les légers bateaux un seul homme manie deux avirons et que, dans les galères du moyen âge, plusieurs hommes manœuvraient le même aviron. Voy. **Ordo, Navis** et **Remex.**

G. M.

Reno ou **rheno.** Manteau des Germains en peau de renne et de mouton. Il était très petit et ne couvrait que les épaules et la poitrine. Il était porté aussi par les soldats romains; il ressemble à l'*abolla*, mais est plus court (fig. 262).

G. M.

Fig. 262.

Renovatio. Voir **Versura.**

Renuntiatio. Annonce du vote des comices. Pour qu'un magistrat puisse légitimement exercer son pouvoir, il faut que son élection ait été proclamée par le président des comices électoraux, dépositaire des auspices.

Repagula. Verrous pour fermer les portes. On ne sait pas au juste en quoi consistait ce mode de clôture.

Repetundae. Concussion. Voir **Peculatus** et **Quaestio.**

Repositorium. Meuble de table : coffre de bois précieux, de forme cubique ou sphérique, et souvent orné de pierreries et d'incrustations. Il renfermait des plateaux étagés sur lesquels on disposait les différents mets ou différents services. G. M.

Repotia. 1° Fête qui suivait un repas. Les convives, après le festin, se mettaient à boire;

2° Fête offerte par un nouveau marié le lendemain des noces, et où la nouvelle matrone recevait ses parents.

G. M.

Repudiatio. L'un des deux modes de divorce (Voir **Divortium**). Dans le mariage avec *manus* (Voir ce mot), le mari seul a le droit de *repudiatio* et ses motifs doivent être graves. Dans le mariage sans *manus*, la faculté de répudier peut être exercée par la femme, au préjudice du mari; et même, jusqu'aux Antonins, le père de la femme

peut exercer la *repudiatio*, c'est-à-dire la reprendre à son mari malgré elle. Avant Auguste, l'épouse qui veut répudier en avertit simplement son conjoint par un affranchi; après Auguste, il doit déclarer sa volonté devant sept témoins. La répudiation, du reste, peut être tacite et résulter, par exemple, d'un second mariage conclu par l'un des conjoints.

Rescriptum. Réponse que donne l'empereur au particulier ou au juge qui le consultent sur un point de droit. Si la réponse est écrite à la suite de la lettre même de consultation, le *rescriptum* prend le nom spécial de *subscriptio ;* dans le cas contraire, on l'appelle *epistola.*

Responsa. Voir **Jurisconsulti.**

Restituere, restituere in integrum. On appelle ainsi la décision par laquelle le préteur, en vertu de son *imperium*, annule les conséquences d'un acte juridique et remet les choses dans l'état où elles se trouvaient avant que cet acte n'eût eu lieu. Il prend cette décision lorsqu'il n'existe aucun autre moyen de réparer le préjudice dont se plaint le demandeur, et lorsque l'équité, pourtant, exige cette réparation.

Restitutio natalium. Voir **Natales.**

Rete ou **retis.** Toute sorte de rets ou de filet, et notamment le grand filet dont on entourait un vaste espace de terrain, pour y pousser le gibier par une battue. Voir **Venatio.** G. M.

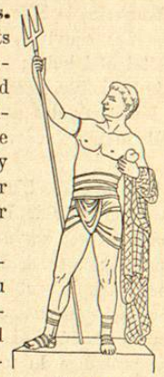

Fig. 263.

Retiarius. Gladiateur opposé au *secutor*. Sans casque ni cuirasse, il est armé d'une fourche à trois dents et d'un poignard. Il porte en outre un grand filet (*jaculum*) dont il s'efforce d'envelopper le *secutor*; après quoi il le tue à coups de fourche et de poignard (fig. 263, d'après une restitution du musée de Saint-Germain). P.

Reticulum. Filet à petites mailles, roseau; sac à mailles : sac à ouvrage des femmes, carnassière des chasseurs, panetière; résille, petit filet où les femmes enfermaient leur chevelure; sachet à réseaux; étoffe à réseaux; grillages. G. M.

Retinaculum. Cordage; amarre qui rattachait le navire au rivage, ou au moyen de laquelle les animaux le halaient; licols pour maintenir le bétail ou pour attacher les bœufs au joug; et, en général, toute espèce de liens. G. M.

Reus. 1° Celui qui se trouve partie à un procès;

2° Créancier ou débiteur d'une obligation, toute obligation pouvant engendrer un procès.

Rex. De 754 à 510, Rome fut gouvernée par des rois. Le roi était à la fois prêtre, commandant militaire et juge. Son autorité reposait sur le droit d'auspices, qui lui permettait de consulter les dieux au nom de l'État. Lorsque le roi mourait, les auspices revenaient aux *patres* (Voir ce mot); tous les cinq jours, ils tiraient au sort l'un d'entre eux, qui exerçait le droit d'auspices; on l'appelait *interrex*. Cet *interrex* proposait aux curies un ou plusieurs candidats à la royauté, et jugeait si l'élu des curies était agréable aux dieux. — Comme prêtre, le roi était entouré de fétiaux, d'augures et de pontifes; comme général, il avait sous ses ordres le *tribunus celerum*, commandant de la cavalerie; comme juge, il était secondé par les *quaestores paricidii* et les *duoviri perduellionis* (Voir **Quaestor, Perduellio**). — Il gouvernait

l'État avec le concours du sénat et des curies (Voir **Senatus, Comitia curiata**).

Rex convivii. On l'appelle aussi *arbiter bibendi*. C'est le président du festin, qui impose aux convives de vider un certain nombre de coupes.

Rex sacrorum. Après l'expulsion des Tarquins, la plupart des attributions religieuses de la royauté passèrent aux pontifes (*pontifex*); quelques-unes pourtant, en particulier la direction de certaines cérémonies et le soin de présider les comices calates (Voir **Comitia calata**) pour la *factio testamenti* (Voir **Testamentum**), échurent à un personnage appelé *rex sacrorum*. Le *rex sacrorum* était choisi par le *pontifex maximus* et inauguré par les augures dans les comices calates. Cette charge, incompatible avec toute fonction politique, devint bientôt peu recherchée.

Rheda. Sorte de voiture de luxe, probablement de forme analogue à la *carruca*. F. V.

Rhytium. Vase à boire allongé qui était percé d'un trou à la partie inférieure, de façon que le liquide s'en échappait en un mince filet (fig. 264).

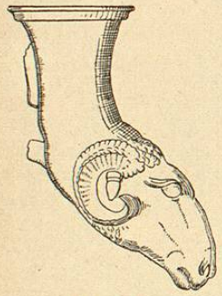

Fig. 264.

Rica. Coiffe de la prêtresse flaminique. Elle y serrait son *tutulus* et y attachait un rameau d'un arbre de bon augure (*arbor felix*). G. M.

Ricinium (**Recinium, Ricinus** ou **Recinus**). Vêtement de femme. Le *ricinium* paraît être un manteau court et carré; il était porté de manière qu'une moitié en fût rejetée en arrière. En général un capuchon était adapté au *ricinium* (fig. 265). Les femmes le mettaient en signe de désespoir et de deuil. Il était aussi porté par les acteurs de mimes.

Fig. 265.

On dit quelquefois que ce mot désigne une coiffure, par confusion peut-être avec la *rica*. G. M.

Ritus. Manière d'offrir un sacrifice. On distinguait, en particulier, le *ritus graecus*, en vertu duquel le sacrificateur était sans voile, couronné de lauriers, et le sacrifice accompagné de musique, — et le *ritus romanus*, d'après lequel on sacrifiait avec la tête voilée (fig. 266), et sans autre accompagnement que le son d'une flûte, destinée, non à produire un effet musical, mais à prévenir tout trouble en empêchant d'entendre des paroles inopportunes. Voir aussi l'article **Camillus.** Ces deux *ritus* étaient pratiqués à Rome.

Fig. 266.

Robur (**tullianum**). Souterrain ajouté par Servius Tullius à la première prison (*carcer*) construite à Rome par Ancus Martius. C'était une chambre circulaire et voûtée, munie en son sommet d'une ouverture circulaire par

laquelle on précipitait les condamnés, et par où descendait le bourreau, au moyen d'une échelle. Cette prison existe encore à Rome. Voir la représentation au mot **Carcer.** G. M.

Rogator. 1° Auteur d'une proposition de loi;

2° Personnage qui, le jour des élections, se plaçait à l'extrémité du petit pont sur lequel défilaient tous les votants et leur demandait (*rogabat*) à qui ils donnaient leurs voix. Le *rogator* avait alors à inscrire le suffrage sur une tablette de cire au nom du candidat. Plus tard, quand le vote fut devenu secret, le rôle du *rogator* consista à remettre, à chacun des électeurs qui passait devant lui, des bulletins (*tabellae*) portant le nom des concurrents : l'électeur en choisissait un et le jetait dans la boîte (*cista*), placée à l'extrémité du pont. M.-A. R.

Rogus. Bûcher funèbre, sur lequel on place le lit où gît le mort, avec les objets qu'il a employés ou aimés sa vie durant : vêtements, vaisselles, armes, attirail de chasse, chevaux, chiens, oiseaux, aromates, tapis, gâteaux, etc. Les proches ou les amis mettent le feu en détournant la tête; on éteint les braises avec de l'eau ou du vin. On appelait aussi le bûcher *pyra.* P.

Rorarii. Soldats armés à la légère qui, sous la République, engageaient l'action à coups de javelots et de pierres, et se retiraient ensuite derrière l'armée de ligne.

Rostrum. Bec et tous les objets en forme de bec.

1° Éperon d'un navire de guerre. A l'origine, c'était une saillie, de bois ou de métal, souvent façonnée en forme de hure ou de tête d'animal, et placée au-dessus de la ligne de flottaison. Plus tard, ce fut un assemblage de poutres solides, chevillées dans les bois qui constituent la proue, placé au-dessous de la ligne de flottaison, et armé d'un trident de bronze massif, à dents inégales. De chaque côté du *rostrum* ressortaient deux fortes poutres solidement assujetties, qui renforçaient le bas du *rostrum*, protégeaient le navire contre l'éperon des autres et supportaient le plus souvent les ancres relevées. Le *rostrum* servait à choquer et couler les navires ennemis (fig. 267);

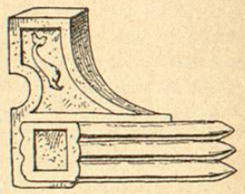

Fig. 267.

2° La tribune romaine, ayant été ornée d'éperons conquis sur les navires ennemis dans la guerre latine, fut appelée *rostra* du nom des éperons (fig. 268. Restitution);

Fig. 268.

3° Extrémité recourbée en bec de certains instruments : bec d'une serpe, du soc, d'une lampe à huile, etc.;

4° Tête du marteau qui frappe comme le *rostrum* d'un navire. G. M.

Rota. 1° Roue, de même forme que nos roues actuelles avec un moyeu, des rayons, des jantes et une bande;

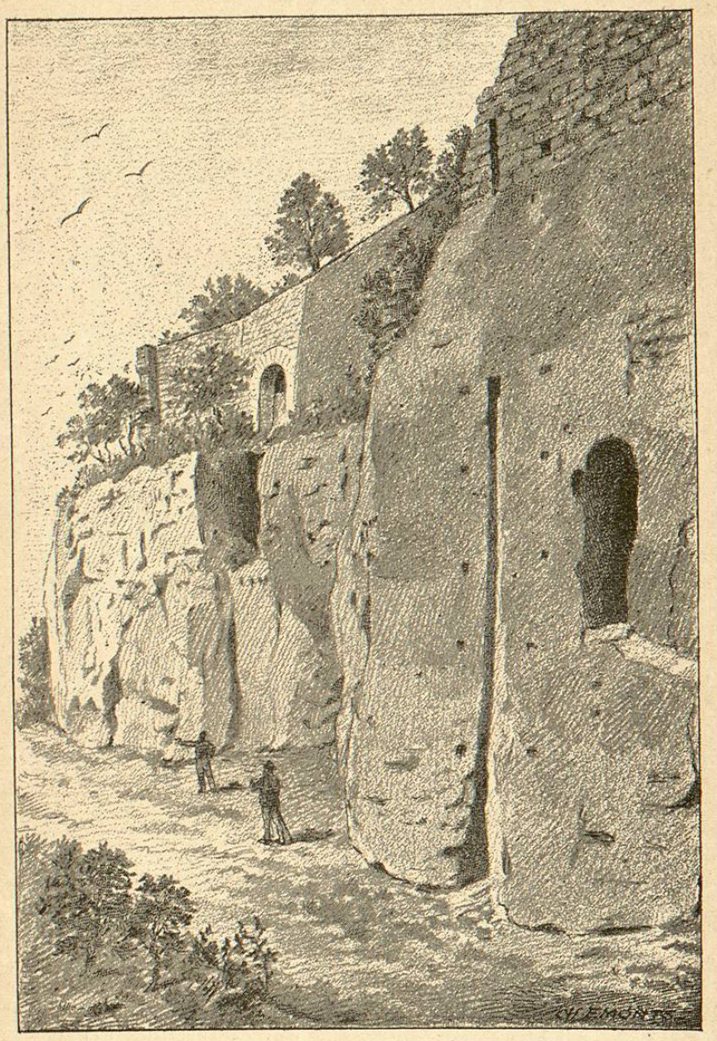

THORIN ET FILS, éditeurs à Paris.

ROCHE TARPÉIENNE DU CAPITOLE

souvent les roues romaines étaient pleines et découpées dans une planche. On s'en servait non seulement pour les voitures, mais encore pour infliger le supplice;

2° — *aquaria*. Sorte de roue à augets, qu'on employait pour puiser de l'eau et l'élever au-dessus de son niveau.

3° — *figularis*. Roue de potier, pour façonner les vases : on plaçait sur une petite roue horizontale une masse d'argile, que l'ouvrier pétrissait, pendant que le mouvement de rotation de la roue lui permettait de donner plus facilement au vase la forme circulaire.

F. V.

Rudens. Cordage, particulièrement les cordages des mâts et des voiles des navires. G. M.

Rudis. 1° Bâton ou pilon de bois qui servait à agiter, sur le feu, les ingrédients liquides; spatule;

2° Bâton muni à l'extrémité d'un bouton et avec lequel les gladiateurs et les soldats s'exerçaient à l'escrime, comme on fait maintenant avec un fleuret moucheté. On disait *prima rudis*, *secunda rudis*, pour désigner les gladiateurs les plus habiles, comme on dit maintenant chez les matadors espagnols, première épée, seconde épée. Quand un gladiateur était arrivé à la fin de sa carrière on lui faisait don d'un *rudis*. De là les expressions *rudem dare* = licencier, *rude donatus* = en retraite.

G. M.

Rudus. Une des couches qui constituaient le soubassement d'une route. Épaisse d'environ 10 pouces, elle supportait le pavé (*crusta*) et était formée de cailloux concassés et de gravier unis par du ciment ou de la chaux. G. M.

Ruga. Pli d'une étoffe froissée, par opposition à *sinus* qui désigne les plis profonds des vêtements. G. M.

Rupes Tarpeia. Roche Tarpéienne du Capitole, d'où l'on précipitait les criminels (fig. 269. Certains archéologues croient que le rocher représenté sur cette figure est la roche Tarpéienne).

Russata. Faction des Rouges. Voir **Factio.** P.

Rutrum. Instrument composé d'un manche en bois et d'une large lame de fer, tranchante à son extrémité; elle servait en même temps de bêche, de pioche et de pelle (fig. 270).

F. V.

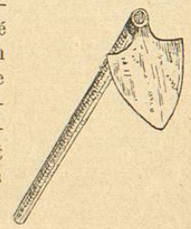

Fig. 270.